

Fiche conseil N°5 Juge de Pré Départ

Règlement national N.A.P 1.6.10

Il organise la chambre d'appel.

Il reçoit les concurrents, appelés par le juge informateur, pour chacune des épreuves.

Il vérifie si leur équipement a été contrôlé par le juge technique de sécurité et peut éventuellement réaliser le contrôle.

Il interdit l'accès de la chambre d'appel aux chefs d'équipes et entraîneurs.

Il remet à chaque concurrent sa fiche de chronométrage et celui-ci la remettra aux chronométreurs affectés à sa ligne.

Il conduit les concurrents jusqu'au point de départ.

En longue distance, il remet au chef chronométreur la liste d'émargement après le départ.

Conseils :

Penser à avoir les circulaires concernant les bi-palmes et les combinaisons homologuées, ainsi que les photos de ces matériels.

Préparer à l'avance les fiches de chronométrage par séries et les classer par lignes pour les 50m.